

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 773

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

383 670 841 RCS Grenoble.

PROMANUTENTION.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 191625.00 EUR.

Adresse : 28, Rue Du Bourgamon, 38400 Saint-Martin-d'Hères.

Oppositions : Art L 236-15 du Code du Commerce..

Commentaires : PROMANUTENTION Société par actions simplifiée au capital de 191.625 euros - Siège social : 28 rue du Bourgamon, 38400 Saint-Martin-d'Hères 383 670 841 R. C. S. Grenoble LIFT UP' MANUTENTION Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros - Siège social : 11 avenue Maréchal Juin ZI les Marches du Rhône, 69720 Saint-Laurent-de-Mure 833 879 075 R.C.S. Lyon PROJET DE FUSION Société absorbante : PROMANUTENTION Société absorbée : LIFT UP' MANUTENTION. Acte de projet de fusion établi le 28 juillet 2026, signé électroniquement. Conformément à l'article L. 236-4 du Code de commerce la fusion aura un effet rétroactif au 1^{er} avril 2026 Évaluation des éléments à transmettre à la société PROMANUTENTION par la société LIFT UP' MANUTENTION : actif 245.209 €, passif 260.292 €, soit apport net (14.883) € Rapport d'échange des droits sociaux : 100 actions LIFT UP' MANUTENTION pour 4,73 actions PROMANUTENTION, déterminé sur la base de la valeur réelle conformément à la dérogation prévue à l'article 743-3 du PCG Montant de l'augmentation de capital de la société PROMANUTENTION au titre de la fusion : 141.900 € avec prime de fusion de 32.100 €, suivie d'une réduction de capital d'un montant de 191.625 € imputé sur la prime de fusion, et en tant que de besoin, sur les réserves ou le report à nouveau Dépôt du projet de fusion : TC LYON le 29 juillet 2026 pour la société LIFT UP' MANUTENTION et TC GRENOBLE le 29 juillet 2026 pour la société PROMANUTENTION Opposition des créanciers des sociétés concernées : dans les conditions prévues aux articles L 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce. 2 avis BODACC : 1 pour chaque société..